

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 91 (1940)  
**Heft:** 3

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

confié le poste d'inspecteur forestier communal à Büren, qu'il revêtit jusqu'à ce jour. — Tous ceux qui connaissent M. Leibundgut estiment que l'on n'aurait pas pu choisir mieux pour donner un successeur à M. le professeur Schädelin.

Nos félicitations très cordiales au nouveau professeur !

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

E. Furrer : **Naturschutz im Kanton Zürich** (*La protection de la Nature dans le canton de Zurich*). — Un vol. grand in-8°, de 331 p., avec 144 illustrations dans le texte. — Impr. : Buchdruckerei Stäfa AG., à Stäfa. 1939. Prix : relié, 9 fr.

Le canton de Zurich est un de ceux où les questions concernant la protection de la Nature ont rencontré le plus de compréhension et récolté le plus de succès. Densément peuplé, c'est, il est vrai, un de ceux où elles sont devenues le plus nécessaires. (Sa population, de 83.370 habitants en 1634, n'en comptait, en 1930, pas moins de 617.700 !)

A cet égard, les autorités ont donné le bon exemple et attaché, d'emblée, une grande importance à ce mouvement en faveur de la protection de la Nature. Elles l'ont montré en constituant, en 1912, une commission cantonale officielle, chargée de s'occuper de ces questions (11 membres). Présidée d'abord par le professeur Ernest Bovet, elle l'est, depuis 1918, par M. H. Balsiger, président du Tribunal cantonal, qui a déployé sans arrêt un zèle remarquable. C'est lui qui a rédigé, en termes très prenantes, l'« introduction » de ce volume.

Cette publication donne la liste complète des différentes réserves actuelles, constituées au cours des temps, dans le canton de Zurich. Elle peut être résumée comme suit :

- I. Réserves zoologiques, en vue surtout de la protection d'oiseaux : 27.
- II. Réserves pour *le gibier*. L'Etat en a constitué 5, dont la plus étendue, au Tösstock, a une surface de 14 kilomètres carrés. Parmi celles mises sur pied par 9 communes, relevons que celle de la ville de Zurich mesure 2100 ha, dont 1650 en forêt. A Kilchberg, le territoire entier de la commune est considéré comme une réserve.
- III. *Peuplements forestiers*. Des deux qui existent aujourd'hui, citons un peuplement de bouleau près d'Affoltern, au bord du Katzensee, mis en réserve par un arrêté du Conseil d'Etat, de 1917.
- IV. *Arbres et groupes d'arbres remarquables* : 28, au total. Il s'agit surtout de tilleuls remarquables par leurs fortes dimensions, ou présentant un intérêt historique. La plupart ornent une place publique à l'intérieur d'une localité. Citons, en particulier, un hêtre pourpre croissant sur l'Irchel, âgé d'environ 250 ans et dont la tige, à 0,5 m au-dessus du sol, mesure 4 m de tour.
- V. *Raretés botaniques*. Parmi les quatre indiquées, nous avons retenu surtout un groupe de pin de montagne, une relique glaciaire, au Hinwilerried.
- VI. Réserves se rattachant à la *préhistoire* (restes lacustres).
- VII. *Blocs erratiques* : 18. Le plus gros de ceux-ci ne mesure pas moins de 110 mètres cubes (Alexanderstein, au Küsnachertobel). A côté de ces blocs isolés, il a été réservé 8 groupes de blocs erratiques.
- VIII. Des sources intéressantes : 2.

Ainsi que l'indique le titre de ce livre, il est destiné aux « membres du corps enseignant et aux amis de la patrie ». Les deux associations qui en ont assumé la publication sont : le « Verband zum Schutze des Landschaftsbildes am Zürichsee » et la Société cantonale des instituteurs (*Lehrerverein*). C'est dire que ce guide s'adresse avant tout à ceux qui ont la belle tâche d'instruire et d'éduquer la jeunesse zurichoise. Nul doute que son action parmi les jeunes sera bienfaisante ; elle contribuera à augmenter la compréhension de la tâche incomptable aux protecteurs de la Nature. Cela d'autant mieux que de belles illustrations, en grand nombre, viennent faciliter cette compréhension.

Le canton de Zurich vient de donner un bel exemple en cherchant, par ce moyen, à populariser les questions de la protection de la Nature. Puisse-t-il trouver des imitateurs !

Tous ceux qui, en grand nombre, ont collaboré et aidé à la réussite de cette belle publication méritent d'être chaudement félicités et remerciés. Nul doute que leur effort désintéressé, en faveur d'une belle cause, donnera d'heureux résultats.

H. Badoux.

**E. Laur : Le paysan suisse, sa patrie et son œuvre.** Un volume grand in-8°, de 722 pages sur papier de luxe, avec 600 illustrations dans le texte et 11 cartes. — Publié par l'Union suisse des paysans, Brougg, 1939. Prix : relié, 22 fr.

Le « Journal forestier suisse » a publié, l'an dernier (p. 196), une invitation à souscrire à la publication ci-dessus indiquée. Nous nous plaisons à espérer que nombreux ont été ceux de ses abonnés qui ont donné suite à cette invitation. Car, s'il s'agit d'une œuvre s'adressant avant tout aux agriculteurs, il n'en reste pas moins que les forestiers, qui ont toujours su s'intéresser aux travaux de la terre, ne sauraient lui rester indifférents. Agriculteurs et forestiers n'ont-ils pas tous deux la tâche de mettre en valeur le sol cultivable de la patrie, les premiers sur les deux tiers de son étendue et les seconds sur le reste. Dans cette tâche commune, les points de contact sont fréquents et nombreux. Aussi bien, rien de ce qui touche à la production agricole de notre pays ne saurait laisser indifférent le forestier suisse. Il trouvera dans le très bel ouvrage du professeur E. Laur, secrétaire agricole suisse, les données les plus diverses sur les conditions et l'évolution de l'agriculture suisse au vingtième siècle.

Toutes ces questions sont clairement présentées ; le tout est imprimé sur papier de luxe et rehaussé par un très grand nombre de fort belles illustrations. Ajoutons que l'auteur a bénéficié de la collaboration du Secrétariat des paysans suisses et de l'obligant concours de nombreux spécialistes.

A la table des matières du livre sont indiqués les chapitres suivants :

- I. *La terre natale du paysan suisse* (Description de ses divers éléments).
- II. *Peuple et nation* (Organisation; régime monétaire; marché).
- III. *La paysannerie suisse* (Histoire; ce qui fait la personnalité du paysan suisse).
- IV. *L'organisation des paysans suisses* (On y trouve aussi la description des organisations sylvicoles).
- V. *Les mesures prises par l'Etat en faveur de la paysannerie et de sa conservation* (Lois; stations de recherches; monopoles; assurances; transports, etc.).

- VII. *Le régime agraire de la Suisse.*
- VIII. *Les capitaux agricoles et leur utilisation dans les exploitations paysannes de la Suisse.*
- VIII. *Aperçu de la technique agricole.*
- IX. *La formation des prix.* Un sous-chapitre est consacré à la question des prix du bois et aux conditions dans lesquelles a lieu sa vente. Une récapitulation indique quels furent les prix moyens annuels des assortiments principaux, cela de 1911 à 1925.
- X. *Les systèmes culturaux de l'agriculture suisse.*
- XI. *Les branches agricoles spéciales* (Aviculture, apiculture, etc.).
- XII. *Les industries agricoles spéciales* (Industrie laitière, etc.).
- XIII. *Le bilan de l'activité agricole au XX<sup>me</sup> siècle* (Principaux résultats).
- XIV. *La vie culturelle paysanne en Suisse.*
- XV. *L'importance du maintien de la paysannerie pour le bien-être du peuple suisse.*

Au chapitre XI, quelques pages sont consacrées à la *sylviculture*. Tous les forestiers auront un réel plaisir à les lire, car elles dénotent de la part de leur auteur une juste compréhension de l'importance de la forêt et du rôle qui lui incombe dans l'économie générale du pays.

C'est ainsi qu'on y peut lire cette appréciation : « Aussi bien, la population agricole a-t-elle, en tout temps, reconnu sans réserve aucune le bien-fondé et l'utilité de la protection de la forêt, ainsi que de la législation forestière. Les agriculteurs ont toujours considéré comme des amis et de fidèles gardiens de la forêt les fonctionnaires chargés de veiller à ce que la législation forestière soit judicieusement appliquée. »

Touchant la question du traitement à appliquer dans les forêts privées, nous avons lu avec un plaisir tout particulier cette affirmation de l'auteur : « Quoi qu'il en soit, le principe du *jardinage* devrait aujourd'hui être le seul appliqué dans la forêt paysanne. La futaie jardinée représente, sous sa meilleure forme, la forêt constituée par des peuplements d'âges différents et, comme telle, elle exige de son propriétaire une sollicitude de tous les instants. » Il n'est pas de mode d'exploitation qui, mieux que la forêt jardinée, permette à l'agriculteur d'occuper rationnellement les forces dont il dispose, et joue pour lui le rôle de réserve de capitaux. »

On ne saurait mieux dire. Et, faisant sienne la conclusion d'un ouvrage récent de l'inspecteur forestier bernois M. Ammon, l'auteur écrit : « C'est la forêt jardinée qui doit rester notre objectif. »

Nous ne saurions achever ce bref exposé sans dire notre reconnaissance, à l'auteur de ce bel ouvrage, pour l'activité admirable qu'il a déployée, toute sa vie durant, en faveur de la paysannerie suisse. Si, aujourd'hui, celle-ci est si bien organisée et joue, dans la vie de notre pays, un rôle très important, c'est en bonne partie à lui qu'on le doit, car il a eu le mérite d'avoir su faire concentrer les activités paysannes. Il a su inculquer à l'élément paysan le sentiment de sa force et lui donner l'orientation qui lui fit longtemps défaut.

Monsieur E. Laur vient de quitter la direction du Secrétariat des paysans, dû à son esprit créateur et dont il fut, de longues années durant, l'animateur. Il laisse, en partant, dans le livre que nous venons d'examiner, un témoin éloquent de sa fructueuse et infatigable activité. Le peuple suisse ne saurait manquer de lui en témoigner une vive reconnaissance; celle des forestiers suisses lui est assurée.

H. Badoux.